



# Règlement intérieur

## PRIMAIRE (Elémentaire et Maternelle)

**Année scolaire 2023/2024**

**Mise à jour du 25/08/2023**

International French School (Singapour) Ltd  
3000 Ang Mo Kio Avenue 3 Singapour 569928 | Tél. : +65 6805 0000 | [administration@ifs.edu.sg](mailto:administration@ifs.edu.sg)

Société Reg. N° : 198004581H | Période de validité de l'inscription : 06-07-2023 au 05-07-2029

Ce règlement intérieur s'applique à toutes les Activités Extra-Scolaires proposées par l'International French School (Singapore) , en complément du règlement intérieur de l'IFS. Les activités extra-scolaires (AES) complètent l'enseignement en classe et permettent à nos élèves d'accéder à l'éducation par le sport, les arts, les sciences et la culture en développant leur esprit d'équipe. Tout au long de l'année, l'IFS propose une large palette d'activités accessibles dès la Moyenne Section.

Ces activités ne doivent en aucun cas être considérées comme du temps de garde, mais davantage comme une activité correspondant aux goûts et aux choix de l'enfant car elles doivent avant tout lui apporter du plaisir.

Les enfants sont accueillis dans les activités dans la mesure des places et des installations disponibles.

## I. INSCRIPTIONS

	Période d'inscriptions	Période d'activités
<b>Annuel</b>	du jeudi 7 au mardi 12 Septembre 2023	du samedi 23 Septembre 2023 au samedi 15 Juin 2024
<b>Semestre 1</b>	du jeudi 7 au mardi 12 Septembre 2023	du samedi 23 Septembre 2023 au samedi 3 Février 2024
<b>Semestre 2</b>	du jeudi 18 au mardi 23 Janvier 2024	du lundi 5 Février 2024 au samedi 15 Juin 2024

Tous les parents d'élèves de l'IFS recevront un mail sur les AES les informant du lancement de la procédure d'inscription. Les inscriptions aux activités se font par les parents depuis le portail EDUKA mis à leur disposition.

L'accès au portail d'inscription ne peut être accordé qu'en ayant mis en place le paiement par [prélèvement automatique \(GIRO\)](#).

- Chaque inscription, validée par le bureau des AES, est **fixe et définitive**.

- Chaque élève peut s'inscrire à **une activité** (hors ateliers pédagogiques) par phase dans la limite des places disponibles. Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les séances ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'enfants.
- Les inscriptions sont soumises à la règle du **premier arrivé premier servi**.
- Si certaines activités ont toujours de la place, l'équipe AES débloquera le quota d'inscription et les élèves pourront être inscrits à d'autres activités.
- **⚠ Une activité pourra être annulée si le nombre d'élèves inscrits est trop faible.**
- Aucune priorité d'inscription ne peut être donnée aux élèves quelque soit la raison.

## VALIDATION DES INSCRIPTIONS

- Seules les inscriptions effectuées dans les délais impartis et pour lesquelles le prélèvement automatique (GIRO) est activé seront validées.  
**En l'absence de GIRO, l'accès au module d'inscription aux activités via le portail EDUKA ne sera pas accordé.**  
Il est possible de vérifier le statut de votre GIRO directement depuis votre portail Parent EDUKA sous la rubrique facturation. Les GIRO existants sont réutilisables d'année en année s'ils n'ont pas été annulés par vous-même via votre banque.

- **Pour les nouveaux parents** qui n'ont pas encore créé de GIRO:

**Définition d'un nouveau parent:** parents qui viennent d'inscrire leur enfant à l'IFS pour la prochaine rentrée.

*Si vous êtes un nouveau parent, vous pouvez toujours vous inscrire aux AES sur le portail Eduka **mais** vous devez commencer votre application GIRO dès que possible.*

- Pour les nouveaux arrivants : vous pouvez commencer votre demande une fois que votre compte bancaire local est ouvert.
- Une fois validé par le bureau de l'AES, une confirmation d'inscription sera envoyée aux parents par courriel.
- Pour **les activités linguistiques et quelques AES spécifiques (natation, aquathlon...)**, le service AES, après concertation avec le professeur responsable de l'activité, se réserve le droit de retirer un élève dont le niveau ne correspond pas aux prérequis de l'activité.

## II. FRAIS ET PAIEMENTS

- Pour faciliter la gestion administrative liée au volume, les AES sont payées par prélèvement automatique (GIRO).

Si vous n'avez pas encore de GIRO en place, vous devez au moins fournir un formulaire GIRO au département financier conformément à la procédure IFS avant l'ouverture des inscriptions.

[Cliquez ICI pour en savoir plus sur la procédure détaillée.](#)

- Les factures seront envoyées par courriel le 09/10/2023
- La commission parents offrira une aide financière, dans la limite de son budget, à chaque étudiant boursier dans la limite de sa quotité de bourse pour **une** activité annuelle ou **deux** activités semestrielles. Cette réduction sera automatiquement calculée sur la facture AES.
- Les tarifs AES sont disponibles sur le portail Parents Eduka (activités primaires).
- Les frais demandés aux familles permettent de couvrir l'ensemble des coûts inhérents à une activité sur une période budgétaire (salaire des intervenants, financement du matériel, frais de fonctionnement, participation aux frais de structure, frais bancaires, provisions non récurrentes, sorties ou participations à des compétitions selon l'activité).
- Les AES sont proposées aux familles. Les AES font partie intégrante des services qu'offre l'IFS et respectent donc les mêmes règles et même statut à savoir à but non lucratif.
- **⚠ En cas de non-paiement des frais d'inscription à l'AES de l'année écoulée ou de la phase précédente ou s'il existe un impayé de frais de scolarité de l'année écoulée ou avant la rentrée, l'inscription sera refusée.**

## III. ANNULATIONS ET DÉPART DE L'IFS AU COURS DE L'ANNÉE

**Il n'y a pas de remboursement des activités semestrielles en cas de désistement.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année en cas de météo défavorable, de pollution de l'air, d'absences d'élèves, d'abandon de l'activité ou d'annulation exceptionnelle d'une session (réunion pédagogique, jour férié, etc...).

Concernant les **activités annuelles**: **Seulement deux cas** peuvent justifier un remboursement partiel:

- Départ définitif de l'école : Remboursement jusqu'à 50% des frais d'inscription AES, si le départ de l'école a lieu avant la fin de l'AES Semestre 1 (**04/02/2024** - le dossier d'irradiation doit être validé).
- Retrait définitif d'une activité suite à une maladie ou un problème médical. Un certificat médical sera demandé à la famille comme justificatif de remboursement :
  - **jusqu'à 50% jusqu'au 4/02/2024.**
  - **jusqu'à 25% entre le 05/02/2024 et le 28/04/2024**
- En cas de désinscription suite à un problème médical et remboursement effectué par l'IFS, l'enfant ne pourra pas se réinscrire dans l'activité au cours de l'année.

**Toute activité commencée par un élève doit être payée et ne peut être remboursée.**

#### IV. INSCRIPTIONS PENDANT L'ANNÉE

L'inscription aux AES est possible tout au long de l'année. Elle est soumise à la confirmation du service AES, en fonction de l'activité. En cas d'arrivée en cours d'année, l'inscription pourra être confirmée sur présentation du formulaire GIRO, préalable à l'inscription.

- La facturation se fait selon les règles suivantes :

Activités semestrielles	Activités annuelles
<b>100%</b> facturation	<b>100%</b> facturation du 23 septembre 2023 au 4 février 2024
<b>50%</b> facturation <i>(s'il reste moins de la moitié des séances)</i>	<b>50%</b> facturation du 5 février 2024 au 12 mai 2024 <b>25%</b> facturation à partir du 13 de mai 2024

## V. CONDITIONS D'ASSURANCE

**Il appartient aux parents d'élèves de souscrire au nom de leurs enfants à :**

- UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
- UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

De son côté, l'IFS souscrit à deux polices d'assurance.

### **1- ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE:**

Elle couvre les risques vis-à-vis des tiers, élèves compris, en cas de dommages corporels et/ou matériels dans les cas où la responsabilité de l'IFS est engagée. Elle ne se substitue en aucun cas à la responsabilité personnelle des parents, nous vous recommandons donc vivement de souscrire une police Responsabilité Civile Individuelle, qui prévoit une indemnisation là où l'IFS ne serait pas considérée comme responsable (par exemple, deux élèves se « bousculant » dans un rush ne serait couvert que si la responsabilité de l'IFS est clairement identifiée dans l'incident).

### **2- ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT :**

Cette assurance est offerte par l'école et n'est pas obligatoire pour l'IFS. Elle viendrait compléter la police d'assurance maladie de la famille : dans le cas où celle-ci ne couvrirait pas entièrement les frais médicaux de la famille, la police de l'école serait alors en mesure de couvrir la différence. Cette police couvre, entre autres, certains frais médicaux consécutifs à un accident dans le cadre d'activités organisées par l'IFS. Cette assurance ne couvre pas les dommages aux objets tels que les lunettes.

## VI. HORAIRES AES, POINTS DE RENDEZ-VOUS:

- **Pour les élèves de maternelle (MS & GS):**

	Point de rendez-vous	Point de récupération
Du lundi au jeudi de 15h35 à 16h50	Cours de récréation Maternelle par les ASEM	Campus AMK 2900 Zone R à 16h50
Vendredi de 12h45 à 14h00	Cours de récréation Maternelle par les ASEM	Campus AMK 2900 Zone R à 14h
Vendredi de 14h30 à 15h45	Campus AMK 2900 Zone R par les parents	Campus AMK 2900 Zone R à 15h45
Samedi de 9h à 10h15	Cantine Campus AMK 2900 par les parents	Campus AMK 2900 Zone R à 10h15
Samedi de 10h45 à 12h	Cantine Campus AMK 2900 par les parents	Campus AMK 2900 Zone R à 12h

- **Pour les élèves des cycles 2 et 3 (du CP au CM2) :**

	Point de rendez-vous	Point de récupération
Du lundi au jeudi de 15h35 à 17h05	Cantine AMK 2900 par les enseignants	AMK 2900 Zone R à 17h05
Vendredi de 12h45 à 14h15	Cantine AMK 2900 par les enseignants	AMK 2900 Zone R à 14h15
Vendredi de 14h30 à 16h	AMK 2900 Zone R par les parents	AMK 2900 Zone R à 16h
Samedi de 9h à 10h30 & de 10h45 à 12h15	Cantine AMK 2900 par les parents	AMK 2900 Zone R à 10h30 & 12h15

**Les enfants ne seront pas encadrés par l'équipe AES de 12h15 à 14h30 et ne seront pas autorisés à rester dans l'enceinte de l'école.**

## VII. RESTAURATION SCOLAIRE (uniquement le vendredi) ET SNACK.

- **Maternelle et Élémentaire:** un déjeuner (qui sera facturé en plus des frais de l'activité) sera servi aux enfants **déjà inscrits à la cantine le reste de la semaine (du lundi au jeudi)**.

Les enfants ayant choisi l'option lunch box (du lundi au jeudi) ne seront pas facturés et devront apporter leur propre déjeuner. En cas d'omission, un repas peut être offert et facturé 10 SGD à la famille.

**Veillez noter:** Le changement entre le régime cantine ou lunch box ne sera possible qu'à la fin de chaque semestre (voir calendrier AES).

**⚠ Collation :** Les enfants peuvent apporter un goûter pour l'activité qu'ils peuvent manger pendant le temps d'attente entre la fin de l'école et le début de l'activité.

Attention: Ces goûters ne doivent pas comporter d'aliments contenant des arachides ou des noix en raison d'allergies graves chez certains enfants (ex : noix, noisettes, cacahuètes, certaines pâtes à tartiner, barres de céréales, pâtisseries industrielles, bonbons, pralines, etc...).

**Veillez noter que les enfants n'ont pas accès au café Alfresco et ne peuvent pas apporter d'argent à l'école.**

## VIII. ABSENCES AUX AES

Toute absence de votre enfant doit être signalée au service AES avant le début de l'activité, **indépendamment des secrétariats de l'école.**

☐ [aes@ifs.edu.sg](mailto:aes@ifs.edu.sg)

En cas d'absence de l'animateur, les solutions suivantes peuvent être mises en place:

- ☐ L'animateur peut être remplacé et le groupe sera entièrement pris en charge ; celui-ci peut proposer un contenu légèrement différent du programme prévu (certains animateurs, ayant une méthode d'enseignement différente).
- ☐ Les enfants peuvent être intégrés à une autre activité. ou l'activité peut être complètement modifiée pour la session dans certaines situations.



En cas d'absence pour cause de maladie pendant le temps scolaire, l'enfant ne sera pas accepté à son activité.

## IX. TENUES

- Des vêtements et des chaussures de sport adaptés à la discipline sont nécessaires pour les activités sportives.
- Pour les activités de plein air, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Une casquette et une bouteille d'eau sont obligatoires. Un enfant sans casquette ne pourra pas participer à l'activité. Il restera à l'ombre pendant toute la durée de l'activité.
- Pour les activités de natation et aquathlon : Le port d'un tee-shirt anti-UV et d'un bonnet de bain est obligatoire.
- Afin d'éviter la perte de vêtements ou d'objets, **merci de les étiqueter avec le nom et prénom de votre enfant.**
- Dans le cas où votre enfant représente l'école lors d'événements sportifs, la tenue AES correspondant à l'activité pratiquée est à la charge de la famille. Le lien pour la commande sera disponible en début d'année .

## X. RESPECT DES AUTRES ET RESPECT DES RÈGLES

- Tous les élèves participants aux AES doivent se respecter les uns les autres lors des activités. Les violences physiques et verbales ne seront pas tolérées.
- Les élèves ne doivent pas apporter de jeux, de bijoux, d'objets de valeur, de smartphones ou de tablettes. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- En cas de non-respect du présent règlement intérieur par les parents et les élèves, l'IFS se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'élève à l'AES, sans remboursement.
- **Les cas suivants peuvent entraîner une exclusion partielle ou définitive de l'enfant :**
  - Indiscipline répétée,
  - Absences injustifiées,
  - Retards répétés des parents pour amener leurs enfants dans les AES,
  - Retards répétés des parents pour récupérer leurs enfants à la fin des AES,
  - Vandalisme volontaire du mobilier, du matériel et du matériel (remboursement des frais par la famille).
  - Violence physique et verbale envers un autre enfant ou un adulte.

## **XI. COMMUNICATION**

Les photos et vidéos d'élèves prises lors des activités pourront être utilisées sur le site internet et les pages Facebook/instagram de l'IFS et/ou sur la page Instagram des AES.